

droits de l'art, et c'est rendre service à l'acteur qui a les moyens de plaire que de lui rappeler la nécessité de les mettre à profit dans l'âge du travail et de l'étude. *Verne* paraît avoir senti l'utilité d'un avis dicté par le désir de mieux jouir des talents que peu de personnes lui contestent. Il ne précipite plus son débit; la rondeur et le naturel du geste y gagnent; il est lui-même plus maître de ses inspirations; qu'il continue et les suffrages ne lui manqueront pas.

On désire généralement que le nombre des abonnements augmente; c'est le seul moyen de mettre le directeur en état de faire venir de nouveaux sujets dont il a un besoin indispensable pour monter des ouvrages qui sans cela ne seront jamais donnés. La bonne volonté du directeur étant secondée par les mesures que l'administration de la ville a prises afin de lui épargner des dépenses onéreuses et d'agrandir bientôt le théâtre, il est de toute justice que le public s'associe au maintien de ces avantages et contribue à les faire prospérer. La liste des abonnés attend encore bien des noms que l'on peut s'étonner de ne pas y voir figurer.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances : Le 8 octobre, Jean-Pierre-Théodore Arend et Jean Funck; le 11, Elisabeth Blum; le 12, Susanne Martin.

Mariages : Le 10 octobre, Jean-Gérard-Hermann Ingenhoff, menuisier, avec Marie-Françoise Bertriss; le 14, Georges Barrière, tourneur en bois, avec Catherine Klein.

Décès : Le 9 octobre, Elisabeth Deltgen, âgée de 2 ans et 3 mois; le 10, Scipion-Auguste Fischer, âgé de 4 jours; le 11, Catherine Nennig, âgée de 2 ans et 6 mois, et Henri Wimmersberg, âgé de 6 mois; le 12, Marie Marchal, âgée de 58 ans, veuve de François Christnach, et Mathias Mentgen, âgé de 2 mois; le 13, Catherine Schwab, âgée de 26 ans, célibataire; le 14, Jean Klein, âgé d'un an et 2 mois; le 15, Catherine Lefort, âgée de 85 ans, célibataire, et Pierre Ackermann, âgé d'un mois et 20 jours; le 16, Nicolas Wurmeling, cordonnier, âgé de 86 ans.

ERRATUM. Dans l'allocation du gouverneur du Grand-Duché, insérée au dernier numéro de ce journal, il s'est glissé une faute d'impression qui dénature le sens de la phrase. Il est dit : *Les Luxembourgeois ne dégèneront pas*; lisez : *ne dégènerent pas*.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Vente par licitation, à six années de crédit.

Mercredi, 4 novembre prochain, à neuf heures du matin, il sera procédé, devant M^r le juge-de-peace du canton d'Arlon, et par le ministère du notaire Paul Reuter, de résidence en la ville d'Arlon, à la vente aux enchères et adjudication publique, des biens ci-après énoncés; savoir :

1^o Une maison, (qui en formait trois précédemment), située dans une des rues les plus fréquentées de cette ville, sous le n^o 22, faisant le coin de la rue des Carmes et de celle de la Caserne, composée de trois corps de logis séparés, ayant chacun son entrée particulière et comprenant ensemble quinze places, trois greniers, deux belles caves, deux cours, une remise et une écurie.

Ce bâtiment sera exposé en vente par chaque corps de logis ou en masse, suivant que le résultat de ces deux modes sera le plus avantageux;

2^o Un jardin potager, garni de plusieurs arbres fruitiers en plein rapport, situé sur le territoire d'Arlon, près de la grand'route de cette dernière ville à Luxembourg;

3^o Un verger à côté dudit jardin, rapportant annuellement environ 500 livres de foin;

4^o Une pièce de terre, même terroir, lieu dit in Hounenbourg, contenant environ 28 perches;

5^o Une autre de la même contenance, sise territoire de Waltzing, lieu dit auf dem Waltzingerberg,

6^o Et deux autres pièces de terre, contenant environ ensemble 35 perches, situées sur le territoire de Bonmert, lieu dit bei Bonmterter hardt.

Cette vente aura lieu en la maison sus-désignée et se fera à la requête du sieur Dominique Gerardy, propriétaire à Arlon, de ses enfants et petits enfants, et en vertu d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal de 1^{re} instance, séant à Luxembourg, le 4 septembre dernier.

On pourra, pour avoir connaissance du cahier des charges, s'adresser au notaire soussigné.

Arlon, le 16 octobre 1829.

REUTER, Not.

AVIS. — En vertu d'un jugement contradictoire, du 25 juillet 1828, et d'un second, du 5 septembre 1829, tous deux rendus par le tribunal civil de Diekirch, et encore en vertu d'un arrêt, également contradictoire, rendu par la cour supérieure de justice, séant à Liège, tous dûment enregistrés et signifiés, rendus entre le S^r Jean-Gaspard Muller, juge-de-peace, et dame Marie-Anne Dondelinger, son épouse, domiciliés à Echternach, d'une part;

Contre 1^o François Klein, laboureur, domicilié à la ferme de Melick, en qualité de tuteur des enfants mineurs, issus du mariage de Catherine Kremp et de feu Nicolas Flies; 2^o Bernard Flies, maréchal-ferrant; 3^o à eux joint Pierre Campill, subrogé-tuteur desdits mineurs, Marguerite Flies, un de ces derniers étant devenu majeure depuis les poursuites.

Il sera procédé, mardi, le 27 de ce mois, à neuf heures du matin, par le ministère du notaire soussigné, et par-devant M^r le premier suppléant de la justice de paix de ce canton, à la vente, par licitation, 1^o d'une maison appelée ferme de Melick, section de cette ville, habitée

par le susdit François Klein; 2^o d'un petit jardin y attenant; et 3^o d'un bâtiment à côté.

Echternach, le 12 octobre 1829.

MAES, Not.

AVIS. — Jeudi, le 29 de ce mois, vers les dix heures du matin, à la requête de l'administration communale de Waldbillig, il sera procédé, dans la commune de Christnach, à l'adjudication au rabais, des travaux à exécuter pour l'agrandissement de l'Eglise succursale dudit Christnach, dont les frais se trouvent évalués à la somme de 1645 fls. 63 cents.

Le cahier des charges, plan et devis estimatif, y relatifs, sont déposés en l'étude du soussigné notaire, où les amateurs en pourront prendre communication.

Echternach, le 12 octobre 1829.

MAES, Not

M a c h r i c h t. — Am Donnerstage, den 27ten dieses Monats, gegen zehn Uhr des Morgens, wird auf Ersuchen der Gemeinde-Verwaltung von Waldbillig, zu Christnach, zur Versteigerung an den Wenigstbietenden, von den, zur Vergrößerung der sich dort befindlichen Sukkursal-Kirche, nöthigen Arbeiten, dessen Kösten auf 1645 Gulden 63 Cents angeschlagen sind, geschritten werden.

Das Beschwerdenheft, so wie der Plan, befinden sich in dem Schreibzimmer des unterschriebenen Notars zur Einsicht der Liebhaber deponirt. Echternach, den 12ten Oktober 1829. M a e s, Not.

AVIS. — En suite d'ordonnances, en date du 11 courant, de M^r le juge-commissaire à la faillite du sieur Hubert-Joseph-Jacob de Waha, les syndics soussignés convoquent Messieurs les créanciers vérifiés à se réunir en assemblée générale, en la salle des audiences du tribunal, à Marche, le 9 novembre prochain, à dix heures du matin, pour y délibérer :

1^o Sur la démission de maître Jadot, notaire, en sa qualité de syndic, recevoir ses comptes, pourvoir à son remplacement, ou déclarer que le syndic restant suffit à la gestion; 2^o s'il convient ou non de dicter une action en revendication des bois que le failli a acquis du syndicat, ou de prendre toute autre mesure à cet égard.

Marche, le 13 octobre 1829.

DURY.

Vu par nous juge-commissaire à ladite faillite.

Marche, le 13 octobre 1829.

GERMAIN.

JADOT, not., syndic démissionnaire.

ADJUDICATION AU RABAIS

Des Travaux d'agrandissement de l'église de Saint-Léger, canton de Virton, arrondissement de Neuf-Château, grand-duché de Luxembourg.

Le jeudi, 5 novembre 1829, à dix heures du matin, au bureau de l'administration communale, le collège des bourgmestre et assesseurs de Saint-Léger fera procéder, par-devant notaire, à l'adjudication au rabais et à l'extinction des feux, des travaux nécessaires à l'agrandissement de l'église de cette commune, conformément aux plan et devis dûment approuvés, reposant au bureau de la mairie, où tout amateur peut en prendre communication.

Saint-Léger, ce 1^{er} octobre 1829.

PONCELET, Bourgmestre.

J. JOS. LAMOUCHE, Assesseur.

Vente d'un Moulin à farine, d'une Huilerie, d'une Foulerie et d'une Scierie près d'Echternach.

Lundi, 26 octobre 1829, à dix heures du matin, la dame veuve Ernsner, propriétaire à Echternach et ses enfans majeurs, vendront par adjudication publique, à plusieurs années de crédit, et en différents lots :

1^o Un Moulin à farine à deux tournans;

2^o Un Moulin à huile, une Scierie avec une maison d'habitation et une écurie;

3^o Un Moulin à foulon et à émonder l'orge, avec une autre maison d'habitation, une grange et une écurie;

Ces usines, actives par le ruisseau dit Lanterbornerbach, sont situées près d'Echternach et à peu de distance les unes des autres;

4^o Des jardins, terres et prés attenans à ces moulins, avec un bois de plus de deux bonniers situé à proximité, et diverses autres terres et prairies situées sur le territoire de la ville d'Echternach.

La vente aura lieu au susdit moulin à huile.

Echternach, le 4 octobre 1829.

WITRY, Not.

Maison garnie ou non garnie à louer, située rue de Genistre, n^o 234. S'adresser pour avoir de plus amples connaissances au propriétaire, Grand'rue, n^o 145.

Am Donnerstage, 2sten laufenden Monats Oktober, gegen ein Uhr des Nachmittags, wird Herr Theodor Pescatore, Advokat dahier in Lüttgenburg, in seiner Papier-Mühle, gelegen in Eich, durch öffentliche Versteigerung und auf Borg zuschlagen lassen, eine Quantität von ungefähr 12 bis 15,000 Fuß alte Eichen-Dielen, wie auch eine gewisse Anzahl Madrißen.

Auf Ansehen der Lokals-Behörde der Gemeinde Wartringen, in Anwesenheit der Herren Forst-Inspectors und Gemeinde-Einnehmer, werden am Donnerstage, 5ten November künftigt, gegen zwei Uhr des Nachmittags, durch öffentliche Versteigerung und auf Borg zugeschlagen, in der Behausung des Gastwirts Johann Weisell, zu Strassen, zwei extraordinäre Holzschläge, in dem Gemeinde-Büsch Strassen, worunter sich ein großer Theil schönes Bau-Gehölz befindet.

M a j e r u s, Notar.